



A l'attention de l'Office de consultation publique de Montréal.

Nous sommes un comité citoyen appelé Enviro-Pointe basé à Pointe-Saint-Charles, composé d'une quinzaine de membres : Natacha Alexandroff, Teprine Baldo, Nathalie Berthélemy, Vivian Freedman, Joan Goldwater, Vincent Loïselle, Mathieu Lord, Fabrice Marcoux, Aurore Nicol, Sun Ha Park, Claude Picard, Atlantis Puisegur, Julie Poulain, Normand Rail, Nathalie Roberge, Marie Wast.

L'objectif principal de notre Comité est d'informer les habitants de Pointe-Saint-Charles sur les questions environnementales à l'échelle de notre quartier, et en particulier sur les liens entre la santé et l'environnement. De plus nous souhaitons mettre en place différentes actions de sensibilisation et de terrain pour contribuer à améliorer la qualité de vie dans notre quartier.

C'est dans ce cadre que nous vous soumettons aujourd'hui ce mémoire pour exprimer nos préoccupations en lien avec le projet.

En effet, en tant que comité travaillant notamment sur les questions de santé environnementale, il est nécessaire de souligner ici plusieurs aspects qui nous semblent particulièrement préoccupants.

Pour différentes raisons que nous n'énumérerons pas ici, le quartier de Pointe-Saint-Charles présente des écarts importants avec les autres quartiers de Montréal en termes de santé publique.

Citons ici quelques chiffres qui témoignent de la situation (une partie des chiffres englobent tout l'arrondissement du Sud-Ouest) :

- En moyenne, une femme vit 5 ans ½ de moins à Pointe-Saint-Charles que dans le reste de Montréal et un homme, 4 ans de moins (espérance de vie à PSC pour la période 1998 –

2002 : 72,2 ans pour les hommes et 76,3 ans pour les femmes -respectivement 76,2 ans et 81,8 ans pour Montréal dans son ensemble<sup>1</sup>).

- Ci-dessous, voici un tableau présentant les chiffres comparatifs des taux d'hospitalisation et de mortalité évitable pour les différents arrondissements de Montréal :

Indicateurs	Ouest	Centre-ouest	Nord	<b>Sud-Ouest</b>	Centre-est	Est
Taux d'hospitalisation évitable 95-2000 Taux pour 100 000	33,4	51,4	57,1	<b>71,0</b>	63,4	59,2
Taux de mortalité évitable, 94-98 Taux pour 100 000	48,2	46,8	61,8	<b>77,6</b>	75,7	69,3

Source : Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal Centre, *La prévention en actions. Plan d'action montréalais en santé publique 2003-2006*, p.14.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : dans les deux cas, le Sud-Ouest présente les taux les plus élevés, pouvant aller jusqu'au double du taux d'hospitalisation évitable comparativement à l'Ouest de Montréal.

- Ensuite, parmi les causes de décès, les cancers du poumon, les maladies liées à l'appareil respiratoire sont en proportions bien plus fréquentes que dans le reste de l'île. Les chiffres sont les suivants :

---

<sup>1</sup> Direction de santé publique, *Portrait sociosanitaire de la population CSSS du Sud-Ouest-Verdun. Description du milieu socioéconomique et déterminant de l'état de santé*, 2006, p.24

Maladies respiratoires dans le CSSS de Verdun/ Côte-Saint-Paul, Saint-Henri, et Pointe-Saint-Charles :

	CSSS		Île de Montréal	
	nombre	taux	nombre	taux
Cancer du poumon / <i>causes de décès</i>	130	100	1266	70
Maladies liées à l'appareil respiratoire / <i>causes de décès</i>	133	106	1431	79

Source : Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, *Portrait de la population. Centre de santé et de services sociaux de Verdun, Côte Saint-Paul, Saint-Henri et Pointe-Saint-Charles*, trousse d'information, novembre 2004, p.3

- Enfin, parmi les maladies liées à la mauvaise qualité de l'air, il est significatif de noter que l'asthme pédiatrique est très marqué dans le Sud-Ouest et particulièrement à Pointe-Saint-Charles, en comparaison à d'autres quartiers de Montréal<sup>2</sup>.

Nous sommes bien conscients que la pollution de l'air n'est pas à elle seule responsable de cet état de fait et que les conditions économiques et sociales de la population jouent un rôle prépondérant dans cette situation. Cependant, il est évident que la population de Pointe-Saint-Charles présente certaines fragilités qu'une augmentation de la pollution de l'air ne ferait qu'aggraver.

Même si nous ne pouvons pas agir à tous les niveaux, il est indispensable que tout nouveau projet sur notre territoire tienne compte de cette situation particulière et ne vienne pas dégrader encore davantage la santé des habitants de notre quartier. Ainsi, nous avons relevé que :

- Le projet ne prévoit pas d'accès du site au sud de la zone, et au contraire, prévoit de supprimer le Parc de la Congrégation, qui est pourtant une zone de verdure avec des arbres déjà matures, placée dans un environnement où le trafic est particulièrement dense.
- La raison d'éviter de raser ce parc nous semble d'ordre économique, pour éviter de faire les frais de la création d'un passage au Sud.

---

<sup>2</sup> Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal, *Environnement urbain et santé : Variation géographique de l'asthme pédiatrique à Montréal*, Rapport synthèse, volume 8, n°2, août 2005.

Pourtant, il nous semble évident que ceux qui vont en faire les frais, tant économiques qu'humains, sont les habitants. Il y aura par exemple des frais supplémentaires en termes de soins médicaux. Mais plutôt que d'être assumés par le promoteur seulement, ils le seront par les habitants eux-même, qui en pâtiront par un moindre niveau de vie global, et par l'ensemble de la population qui le paiera par le biais des impôts.

Cela nous paraît injuste. Aussi demandons-nous aux promoteurs du projet de réfléchir à l'équité de leur développement :

- En termes d'augmentation du trafic
- En termes de qualité de vie et d'assainissement de l'air.

Rien n'empêcherait aux promoteurs d'aller de l'avant et de rechercher au contraire des éléments dans le projet qui seraient bénéfiques à la qualité de l'air. Les espaces verts, les toits verts, sont des solutions d'avenir, des moyens d'oxygéner notre quartier et de lui donner un certain dynamisme. Ce serait aussi la preuve que ce projet s'inscrit dans un développement urbain plus équilibré, à l'image des défis environnementaux et sociaux que nous devons relever aujourd'hui, et non un projet passéiste, sans aucune vision d'avenir.

L'identité de Pointe-Saint-Charles est très forte et les habitants de ce quartier se sont toujours battus pour la conserver ; c'est pourquoi nous ne voulons pas d'un projet immobilier ne respectant pas nos spécificités et nos besoins en termes de qualité de vie. Nous vous demandons donc de prendre en considération nos requêtes et d'envisager ce projet en cohérence avec les défis propres à notre quartier et à notre temps.

Pour conclure, et pour mémoire, nous souhaitons rappeler ici certains des principes fondamentaux de la Loi sur le Développement Durable adopté par le gouvernement du Québec en avril 2006, auxquels nous adhérons évidemment, et qui devraient, selon nous, faire partie intégrante de tout nouveau projet de développement :

a) « *santé et qualité de vie* » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature ;

b) « *équité et solidarité sociales* » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales ;

c) « *protection de l'environnement* » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.